

**Compte-rendu Conseil Municipal**

**Vendredi 4 Juin 2021 - 20h30**

Présents : Mesdames Martine Périé, Nathalie Favresse, Isabelle Toulzac, Messieurs Fabien Pagès, Maxime Delcayre, Didier Tamagnaud, Pascal Lefevre, Daniel Barres, Alain Longé, Jean-Luc Baladre.

Absente excusée : Annie Cavier

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 en énumérant l'ordre du jour porté à convocation.

Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 Avril 2021
- Elections, tours de garde
- Pacte de Gouvernance
- OAP du Suquet
- Points travaux du Barry
- Sollicitation fonds de concours
- Lignes Directrices de Gestion
- Questions diverses

Désignation Secrétaire de séance :

Mme N. Favresse est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte rendu de la réunion du 29 Avril 2021 :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte-rendu de la séance du 29 Avril 2021 et le met à l'approbation du Conseil Municipal. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### Elections, tours de garde :

Organisation des tours de garde pour les élections départementales et régionales au sein de notre commune. Le conseil municipal et le Maire ont bien pris en compte la mise en place des mesures sanitaires : mise à disposition de gel hydroalcoolique, fléchage de la salle, entrée et sortie différenciées. Chaque membre aura été vacciné ou aura réalisé un test PCR avant les élections.

Créneaux	Equipes					
8H00/10H30	Jean-Luc Baladre	Daniel Barrès	Didier Tamagnaud	Marie-Jeanne	Jean Salvy	Yves Leymarie
10H30/13H00	Maxime Delcayre	Martine Périé	Gilles Barres	Corinne	Alain Faurel	Marc
13H00/15H30	Fabien Pagès	Nathalie Favresse	Michèle Faurel	Alain Delcayre	Thérèse Bachelet	Bernard Bachelet
15H30/18H00	Annie Cavier	Isabelle Toulzac	Alain Longé	Thierry Lamouroux	Christian Cavier	Edith Mercier

### Pacte de Gouvernance :

Mise au vote du pacte de gouvernance de la communauté de commune porté à la connaissance de l'ensemble des membres du conseil municipal lors du précédent conseil, le 29 avril 2021.

Approbation du pacte de gouvernance à l'unanimité des membres.

### OAP du Suquet :

Monsieur le Maire et ses adjoints ont rencontré le service ADS représenté par Monsieur David Esteban pour le projet d'aménagement des terrains constructibles du secteur du Suquet.

Pour étayer ce projet, la commune a sollicité plusieurs entreprises pour avoir un ordre d'idée du coût d'aménagement :

- Fabrice Brousse pour l'assainissement, la voirie et l'eau
- La FDEL pour la partie électrique
- Les télécom

Dans le cadre de ces aménagements, la commune est maître d'œuvre. A elle de répercuter le coût des travaux aux propriétaires soit lors de l'aménagement, soit lors de la vente des terrains.

Une réunion d'information sera organisée entre les propriétaires concernés, la mairie et le service ADS afin de présenter le projet et de savoir si les propriétaires se positionnent.

Ces aménagements représentant des sommes importantes aux vues du budget de la commune, il est décidé que la répercussion de ces frais d'aménagement se ferait au moment des travaux. Si la commune peut obtenir des subventions (par exemple : 30% pour l'eau potable), elles seront déduites du coût supporté par les propriétaires.

Note : le prix actuel d'un terrain agricole est d'environ 5€ par mètre carré tandis que celui d'un terrain à bâtir est de 20€ par mètre carré.

Si les propriétaires souhaitent se positionner, un PUP sera mis en place.

#### Points travaux du Barry :

Les travaux du Barry avancent selon le calendrier défini. L'achèvement est prévu pour la mi-juillet.

Les entrepreneurs sont à l'écoute des requêtes de la population et améliorent et adaptent les travaux en fonction.

#### Sollicitation fonds de concours :

Il s'agit de subventions accordées par CAUVALDOR dans le cadre de la rénovation du patrimoine des communes.

Auparavant, elles étaient accordées seulement une fois pour une période de 3 ans et pour un budget maximum de 50 000€. Elles couvraient 20% de la totalité du projet.

Les petites communes n'ayant guère de gros projets, le fond de concours était souvent utilisé par les plus grosses communes.

Aujourd'hui révisé, il sera possible d'y prétendre tous les ans, toujours pour une somme ne dépassant pas les 50 000€ sur trois ans, à hauteur de 30% du budget global.

Sont exclus du fond de concours tous les projets qui sont soumis à loyer ou à redevance.

#### Lignes Directrices de Gestion :

La loi de transformation de la fonction publique prévoit l'obligation pour toutes les collectivités territoriales, quelle que soit leur taille, de définir les Lignes Directrices de Gestion à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les LDG visent à :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines
- Fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

### Questions diverses :

- La locataire de la maison du Suquet signale la livraison de gaz non commandé. Il s'agit d'une erreur d'Antargaz. Elle souhaiterait clôturer le terrain et installer un portail.
- Marie-Anaïs Kaddour signale que des personnes se garent devant le portail de sa propriété. Il n'est donc plus possible de sortir leur véhicule. Le conseil municipal et le maire proposent de mettre en place un panneau « sens interdit sauf riverains ».
- EPIDOR souhaite installer des macarons « réserve biosphère » sur le pont de Meyronne et de Saint Sozy. La commune donne son accord mais demande à EPIDOR de se diriger vers le département.
- Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, la commune souhaitait proposer la visite du jardin du Couvent et de l'église du village.
- Désignation de Monsieur Maxime Delcayre comme référent pour l'ARS Occitanie en ce qui concerne le moustique tigre et l'ambrosie.
- Proposition de Monsieur Pascal Lefèvre de mettre en valeur le pont de Meyronne (ex : Pont de Siorac).
- Madame Nathalie Favresse signale une mauvaise visibilité au niveau du carrefour de Lacave due aux herbes hautes.
- Monsieur Fabien Pagès demande quand est prévue la taille de la haie sur la route de la Dordogne et sur le talus d'entrée au village.

Monsieur le Maire clôture la séance à 23h30.